



COMMUNE D'AUBIGNAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 FÉVRIER 2019 À 18H30

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, France MIRTO, Anne VICIANO, Guy MOURIZARD, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Alain GUILLAUME, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Laure LEPROVOST, Frédéric FRIZET, Corinne VENDRAN, Stéphane GAUBIAC, Claude PLEINDOUX, Nadia NACEUR et Nicole TOURRE.

Absents ayant donné procuration : MM. Daniel SERRA (procuration à Alain GUILLAUME), Benoît SANTINI (procuration à Frédéric FRIZET), Hervé OUDART (procuration à Guy REY), Jérôme CAPRARA (procuration à Claude PLEINDOUX) et Jacques CAVAILLÈS (procuration à Stéphane GAUBIAC).

Absents excusés : M. Jean-Louis AZARD.

Absents : Mmes Coraline LEONARD et Mireille CLEMENT et M. Pierre GÉRENTON.

Secrétaire de séance : Mme Laure LEPROVOST.

L'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal n'a pu être effectuée car les délais entre la séance du 30 janvier et celle du 6 février étaient trop courts. En outre, l'agent en charge de la rédaction du compte-rendu travaille actuellement sur le recensement de la population.

➤ **Délibération n° 1 :** **Décision municipale prise par le Maire**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Il s'agit de rendre compte des décisions prises par Monsieur le Maire suite aux attributions que le conseil municipal lui a délégué le 10 avril 2014 en vertu de l'article L-2122 du CGCT.

N° de décision municipale	Objet et montants	Entreprise désignée et montant de la prestation
Décision n° 2019-01 du 30 janvier 2019	Désignation d'un avocat devant la CAA de Marseille - Affaire Rodriguez et consorts contre commune d'AUBIGNAN	Maître Marino-Philippe 84800 L'ISLE/SORGUE

Cette décision a fait l'objet d'un affichage à la mairie et est publiée dans le registre des décisions. Il s'agit d'un compte-rendu qui n'appelle aucun débat, ni délibération.

➤ **Délibération n° 2 :** **Acquisition d'une propriété**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Depuis de très nombreuses années, la municipalité d'Aubignan souhaite acquérir la propriété RAME située en cœur de ville. Depuis quelques mois, les propriétaires ont muri l'idée de céder ce bien à la commune et ont procédé à une estimation par un expert. De son côté, la commune d'Aubignan, comme l'exige la loi en matière de transaction immobilière, a demandé à France Domaines d'évaluer ce bien. L'évaluation a été transmise à la municipalité le 28 janvier dernier, permettant ainsi d'avancer sur l'acquisition des parcelles cadastrées section BN 17 et 18 d'une superficie totale de 4277 m². Les deux estimations vous sont jointes à la présente note de synthèse. Avec l'acquisition de cette parcelle, de nouvelles perspectives s'ouvrent concernant l'installation de l'Hôtel de ville dans les années futures sur ces parcelles avec l'aménagement urbain de cet espace (parc, parking...).

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur l'acquisition de ces parcelles

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante d'acquérir le bien à hauteur de l'estimation réalisée par l'expert mandaté par la famille Rame considérant que la différence avec l'estimation des Domaines est inférieure à 10%.

Stéphane GAUBIAC demande à quoi va être destiné cette propriété ?

Monsieur le Maire répond que cette acquisition permet d'accroître le potentiel foncier de la mairie et que cette propriété se situe en cœur de ville, un emplacement privilégié. A cela s'ajoute l'aménagement de cet espace paysager et la volonté de fluidifier la circulation en centre-ville. Le déplacement du monument aux Morts pourra être envisagé dans le cadre de ce projet d'aménagement global.

Stéphane GAUBIAC demande ce que va devenir le projet actuel de l'Hôtel de Ville ?

Monsieur le Maire répond que ce projet est maintenu. Les travaux pourront servir à moyen terme à des salles associatives.

Claude PLEINDOUX estime que cette acquisition est une évidence. Mais faire des travaux dans deux bâtiments en parallèles est coûteux.

Guy MOURIZARD pense que ce projet aurait dû être acquis avant.

Monsieur le Maire explique que les travaux doivent se faire quand même car l'actuel Hôtel de Ville ne répond pas aux règles d'accessibilité et de sécurité. Ces travaux sont nécessaires au risque d'être confrontés à une fermeture administrative.

Siegfried BIELLE estime que cette acquisition est une véritable opportunité. Il est de la responsabilité de tous de réfléchir au projet le plus approprié pour la commune.

Alain GUILLAUME pense que c'est une superbe opportunité.

Patrick TESTUD pense que le prix est très correct.

Frédéric FRIZET précise que la commune n'est heureusement plus carencée et que si cela avait été le cas, le Préfet du département aurait pu saisir cette occasion pour préempter ce terrain en vue d'y édifier des logements sociaux.

Monsieur le Maire conclue en disant qu'il est très satisfait de cette acquisition par la commune et aurait souhaité pouvoir l'acheter avant mais les propriétaires ont mis un peu de temps à se décider à vendre cette propriété. Son rêve serait d'y transférer les services de la mairie, la salle des mariages et du Conseil mais dans un an ce ne sera plus à lui de prendre cette décision.

Approuvé à l'unanimité

➤ **Délibération n°3 : Convention de groupement de commandes pour l'étude du potentiel photovoltaïque**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Dans le cadre de sa politique énergie climat, la CoVe souhaite soutenir le développement des énergies renouvelables (ENR) sur son territoire afin de contribuer à l'objectif du SRADDET (plan régional) de 29% de taux de couverture par les ENR d'ici 2030. Aujourd'hui cette couverture est estimée à 6% soit une production annuelle de 10 GWh d'électricité photovoltaïque. Le potentiel en ENR est important sur le territoire de la CoVe, c'est pourquoi la CoVe souhaite réaliser une étude de faisabilité du développement de cette production sur les bâtiments communaux ou intercommunaux. Le diagnostic sera financé par la CoVe qui propose aux communes membres d'intégrer un groupement de commandes en vue de choisir un prestataire qui élaborera une étude sur le potentiel photovoltaïque de chaque commune qui le souhaite.

Les membres du conseil municipal sont invités à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes et études de potentiel photovoltaïque.

Stéphane GAUBIAC pense que l'on en a vraiment besoin mais souhaite savoir quels sont les secteurs qui pourront recevoir ce type d'appareils ?

Monsieur le Maire explique que l'étude va déterminer les bâtiments susceptibles de recevoir des panneaux photovoltaïques.

Stéphane GAUBIAC pense que ces projets de partenariat doivent être bien réfléchis sur les modalités d'installation et de rémunération.

Frédéric FRIZET répond qu'en page 5 du document expliquant la démarche, des pistes sont mentionnées.

Monsieur le Maire explique que le but est d'augmenter la production annuelle d'énergies renouvelables.

Stéphane GAUBIAC demande à qui vont être reversées les recettes ?

Monsieur le Maire répond qu'un arbitrage se fera selon les résultats des études.

Alain GUILLAUME répond que la mutualisation au niveau intercommunal pour réaliser cette étude permet de faire baisser les coûts. C'est une opportunité pour les communes. A terme, cela permettra aux communes de générer une production en énergie renouvelable.

Guy MOURIZARD précise qu'avant il était obligatoire de revendre l'électricité à EDF, maintenant ce n'est plus le cas.

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à adhérer à ce groupement de commandes pour l'étude du potentiel photovoltaïque.

Approuvé à l'unanimité

➤ Questions diverses

Fin de la séance à 19h00

-oOo-